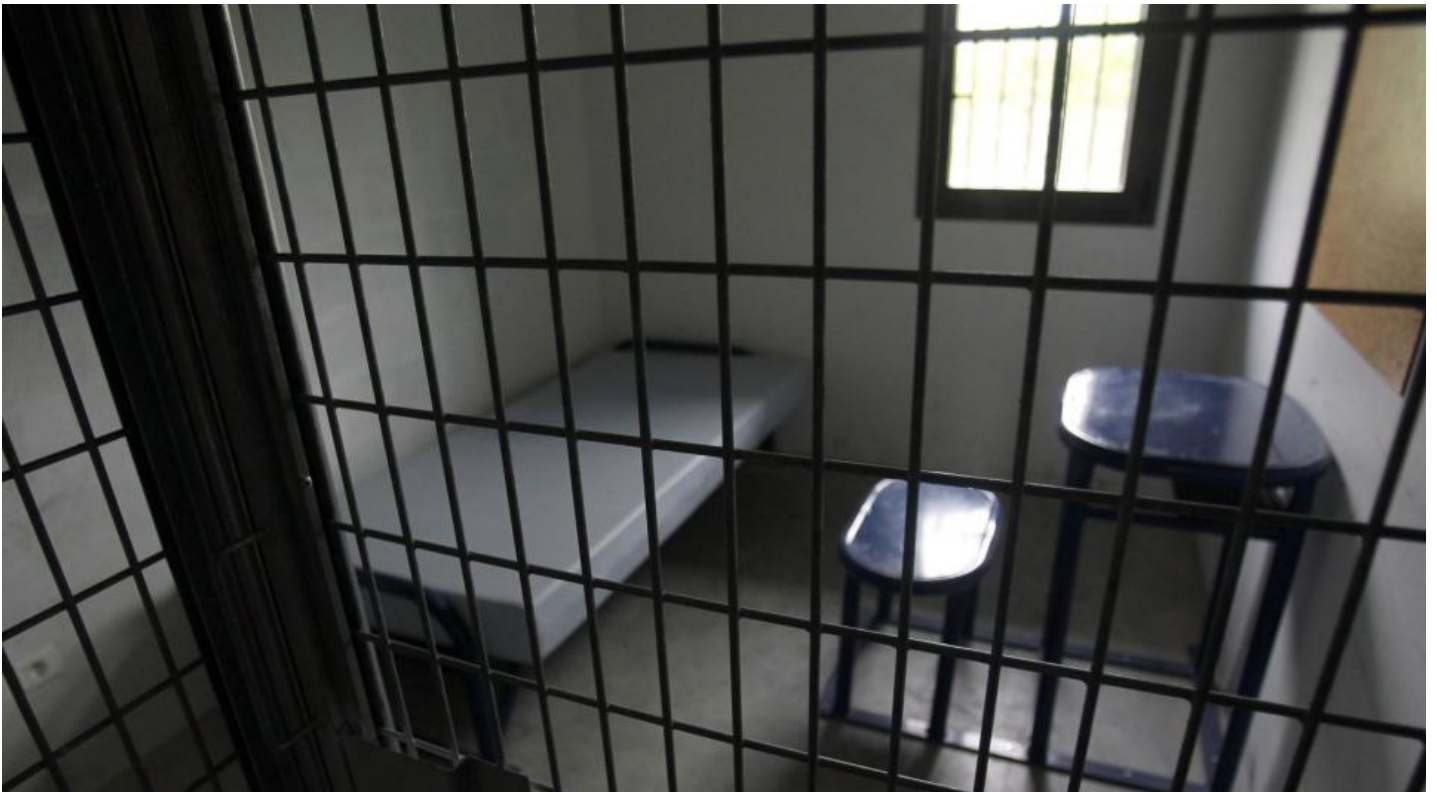


Quelles solutions peut-on apporter au problème de la surpopulation carcérale ?



La France enregistre un nouveau record du nombre de détenus au 1er juin, soit presque 68 000 personnes, pour un taux d'occupation de 118,5%.

Avec Xavier
Bébin

Atlantico : Comment expliquer la hausse de la population carcérale en France ? S'agit-il uniquement d'un phénomène « naturellement » lié à la hausse de la population ?

Xavier Bébin : Non, l'augmentation de la population carcérale depuis 40 ans n'a qu'une seule explication : la hausse continue du nombre de crimes et de délits. Depuis les années 1970, le nombre de viols enregistrés par la police a été multiplié par 5, les coups et blessures par 6 et les vols par 9. Le nombre de places de prison, lui, a à peine doublé. D'où la surpopulation carcérale.

Certains accusent le système judiciaire de prononcer trop facilement des peines de prison. Qu'en est-il réellement ? Et en comparaison avec les autres pays européens ?

Chaque année, 1,2 millions d'auteurs de crimes et délits (surtout des délits) sont présentés à la Justice. Mais seuls 80 000 d'entre eux sont envoyés en prison, soit moins de 10 %. On ne peut vraiment pas dire que la prison soit la peine de référence.

C'est le contraire qui est vrai. Récemment, on a vu un homme qui a commis 3 braquages au couteau bénéficier d'une peine avec sursis. Pour aller en prison aujourd'hui, il faut soit commettre un crime extrêmement grave, soit avoir un lourd casier judiciaire.

Pour les comparaisons, cela est toujours à prendre avec précaution car chaque pays a sa tradition juridique et sa propre politique pénale mais la France à un nombre de détenus rapporté à 100 000 habitants (c'est la donnée de comparaison utilisée en Europe) bien inférieur à la moyenne européenne.

Quelles solutions peuvent être apportées à la surpopulation carcérale ?

En théorie, il y a deux solutions contre la surpopulation carcérale : vider les prisons ou bien en construire de nouvelles. Vider les prisons aboutirait à une explosion de la criminalité. En 1981, quand Robert Badinter a fait voter une amnistie qui a remis 5 000 « petits » délinquants en liberté, la criminalité a augmenté de 20 % en une seule année. Le nombre d'homicides a cru de 15 % et celui des viols de 13 %. On a assisté au même phénomène sous le gouvernement Jospin qui a procédé à une déflation carcérale.

La seule solution passe donc par la construction d'au moins 20 000 places de prisons pour mettre fin à la surpopulation carcérale tout en assurant la sécurité des Français mais aussi d'en finir avec le scandale de l'inexécution des peines de prison prononcées, plus de 80 000 en 2011.

Pourquoi tarde-t-on à construire davantage de places de prison ?

Il y a une question de coût, c'est très probable, mais les économies à réaliser grâce à un renforcement de la sécurité sont considérables. L'économiste Jacques Bichot chiffre le coût de la délinquance à 150 milliards d'euros par an. Par ailleurs, on commence à se rendre compte que l'insécurité est surtout un frein à l'activité économique.

Mais le principal verrou est idéologique, politique et syndical. On a vu avec le scandale du « mur des cons » du [Syndicat de la Magistrature](#) et ses liens très étroits avec certaines personnalités de l'actuelle majorité, dont la garde des Sceaux, qu'une partie du monde politique et judiciaire est porteur d'une idéologie angéliste qui veut vider les prisons, trouver des excuses aux délinquants et criminels, réduire les sanctions, etc. Mais la hausse continue de la criminalité qui résulte de ce laxisme, bloque pour le moment en partie ces projets. Espérons que le Président de la République aura la sagesse de ne pas suivre leurs propositions.

En quoi des peines alternatives constituent-elles, ou pas, une solution à l'engorgement des prisons ?

La France a déjà développé une multitude de dispositifs qui ont leur utilité et doivent être maintenus et peut-être même enrichis comme avec la création d'une peine de probation. Mais le point central d'une politique cohérente et efficace est de construire les places de prison dont nous manquons pour ne serait-ce qu'exécuter les peines aujourd'hui prononcées. C'est cela la véritable indépendance de la justice.